

ANNEXE A
RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LE CONTROLE DE LA
CONCEPTION DE VOTRE FUTUR DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INFORMATIONS GENERALES

PIECES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE :

- Plans intérieurs de l'habitation projetée ou existante, niveaux par niveaux indiquant la destination des pièces et leur surface habitable (chambres, wc, salle d'eau, séjour, bureau, ...),
- Etude de définition d'une installation d'assainissement non collectif réalisée par un bureau d'études¹
- Autorisation de rejets (si nécessaire),
- Autorisations particulières (si nécessaire)

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l'installation du dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public.

COORDONNEES DU CONCEPTEUR DU FUTUR DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Nom :
- Adresse :
- Tel portable :
- Tel fixe :
- Courriel (facultatif) :

COORDONNEES DE L'INSTALLATEUR (ENTREPRISE OU PARTICULIER) - SI CONNU -

- Nom :
- Adresse :
- Tel portable :
- Tel fixe :
- Courriel (facultatif) :

Nombre d'Equivalents habitants (EH) retenu par le bureau d'études :

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

- Adduction publique
- Alimentation privée (préciser par quel moyen -puits, forage-) :

Présence d'un captage privé² (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

SI OUI :

- L'ouvrage est-il déclaré³ ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? oui non
- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres⁴ ? oui non

¹ L'étude devra être conforme au « guide technique pour la réalisation des études de définition d'une installation d'assainissement non collectif pour l'habitat individuel » édité par le conseil département du Finistère ou aux dispositions du cahier des charges type pour une étude de sol et de filières d'assainissement non collectif » édité par l'agence de l'eau Loire Bretagne) pour les travaux de réhabilitations financés par l'agence de l'eau.

² il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

³ tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire

⁴ la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

Prétraitements

- Bac à graisses (volume : litres)
 Fosses toutes eaux (volumes : m3) avec préfiltre intégré à la fosse sans préfiltre intégré
 Autre dispositif (fosse d'accumulation,...) :

Traitement

- Tranchées d'épandage
Nombre de tranchée :
Longueur de chaque tranchée : m
Profondeur : m
Largeur : m
- Lit d'épandage
Longueur : m
Largeur : m
Profondeur : m
- Filtre à sable vertical non drainé drainé
Longueur : m
Largeur : m
Profondeur : m
- Tertre d'infiltration
Longueur à la base : m
Largeur à la base : m
Longueur au sommet : m
Largeur au sommet : m
- Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
Fournisseur :
Surface de filtration : m²
- Filière agréée
 Filtre compact
 Filtre planté de roseaux
 Microstation d'épuration

Dénomination commerciale de la filière agréée :

.....
Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement : EH

Dispositifs annexes

- Pompe de relevage
 Des eaux brutes
 Des eaux prétraitées
 Des eaux traitées
- Toilette sèche
Moyens mis en œuvre pour épandre les composts produits

Rejet des eaux usées et des eaux pluviales

Rejet des eaux usées

- Dans le sol
 Dans un fossé existant
- Dans un cours d'eau, mare, etc. (préciser :)
 Rejet dans un puits d'infiltration
Pour ces deux derniers cas, autorisation de rejet obtenue auprès du gestionnaire de l'exutoire à joindre impérativement à la demande de validation du projet dans le cas d'un rejet dans un exutoire privé ou public)

Rejet des eaux pluviales

- Dans le sol
 Dans un fossé existant
 Dans un cours d'eau, mare, etc. (préciser :)
 Dans le réseau

Les données collectées sont nécessaires aux services Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime pour assurer le suivi et la gestion des interventions. Elles sont communiquées au Centre des Finances Publiques pour la facturation et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement.

Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la communauté de communes.